



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de la subvention de Mouvement national des précaires et chômeurs

Question écrite n° 18189

Texte de la question

Mme Valérie Thomas attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la suppression de la subvention touchée par le Mouvement national des précaires et chômeurs. Encore éloignés des espaces du dialogue social, les demandeurs d'emplois sont depuis plusieurs décennies une composante de la population active dont la représentation s'est structurée progressivement. Depuis 1986, le Mouvement national des précaires et des chômeurs rassemble des associations qui défendent et accompagnent les demandeurs d'emplois et les précaires. Pour autant, ces associations n'interviennent pas dans le dialogue social issu des élections professionnelles et ne bénéficient pas des fonds liés à la représentation sociale. Jusqu'à maintenant, l'État versait une subvention de 300 000 euros au Mouvement national des précaires et chômeurs qui finançait en partie les activités et le fonctionnement des associations œuvrant à l'accompagnement des demandeurs d'emplois, souvent très éloignés de l'emploi. Nombres de ces associations ont permis de maintenir des liens sociaux ou d'impulser de nouvelles dynamiques dans la vie de nombreux précaires et demandeurs d'emplois. La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République, en septembre 2018, s'est inscrite dans ces actions. D'ailleurs, certaines associations en ont salué l'engagement n° 5 et plusieurs mesures contenues dans cette stratégie. Alors que le Gouvernement fait de l'émancipation et de la sortie de la précarité par l'emploi un objectif premier de son action, Mme la députée souhaite souligner l'importance de soutenir les structures aux actions concrètes et opérantes dans nos territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Thomas](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18189

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2755

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)